



REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU VAUCLUSE  
COMMUNE DE JONQUERETTES

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL 2023

Envoyé en préfecture le 31/05/2023  
Reçu en préfecture le 31/05/2023  
Publié le  
ID : 084-218400554-20230517-272023-DE



## Séance du 17 mai 2023

*L'an deux mille vingt-trois à 20 heures et 30 minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu*

*habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Daniel BELLEGARD, MAIRE*

### Présents :

Daniel BELLEGARDE, Dominique ANCEY, Pascale VERHNES, Marc MUSCAT, Sandrine GAS, Lydia ZIADE, Brigitte NEF, Valérie RUBEAUX, Y. CAIRON, Natacha BENALI, Marie VITALI, Daniel LECUYER, Jean-Marie POUWELS

### Pouvoirs :

Annick GAT à Pascale VERHNES  
Dominique Maire à Marc MUSCAT  
Patrick POUDEVIGNE à Jean-Marie POUWELS  
Gilbert CHAZAL à Yves CAIRON  
Patrice RUBEAUX à Dominique ANCEY

Absent excusé : Lydie AMEVET

Date de convocation : 12 mai 2023

MEMBRES EN EXERCICE : 19

MEMBRES PRESENTS : 13

POUVOIR : 5

Secrétaire de séance : Pascale VERHNES

## DEL 27-2023 : MODIFICATION REGLEMENT AFFAIRES SCOLAIRES

### Inscriptions ALSH

Les enfants des agents de la collectivité et des animateurs pourront bénéficier des mêmes conditions d'inscriptions que les enfants de Jonquerettes

Les animateurs recrutés pour les vacances et les mercredis pourront inscrire leur enfant à l'ASLH dans la limite des places disponibles après inscription des enfants de la commune, en fonction de leur temps d'animation sur la structure.

### Tarifs

Il est proposé de modifier les tarifs du périscolaire ainsi qu'il suit et de créer un tarif non résident. Les enfants des agents travaillant à la Mairie de Jonquerettes et les enfants des animateurs se verront appliqués le tarif résident ;



REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU VAUCLUSE  
COMMUNE DE JONQUERETTES

**DEL 27-2023**

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL 2023

Envoyé en préfecture le 31/05/2023

Reçu en préfecture le 31/05/2023

Publié le

ID : 084-218400554-20230517-272023-DE



	TARIFS ACTUELS		Proposition	
			Résidents	Non-résidents
<b>Périscolaire</b>				
Matin		0,2	0,3	0,4
Soir	QF1	0,3	0,4	
	QF2	0,4	0,5	
	QF3	0,5	0,6	

Le règlement intérieur sera modifié en conséquence

**Le Conseil municipal, après ouï le rapporteur, et après en avoir délibéré ;**

- **APPROUVE** les modifications des conditions d'inscription et des modifications des tarifs
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, à modifier le règlement des affaires scolaires en conséquence
- **DONNE** pouvoir au Maire ou son représentant à signer tous les actes nécessaires à l'application de cette décision

Pour	Contre	Abstention
18	/	/

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessous.

**Pour le maire empêché,  
L'Adjoint**

Secrétaire de séance  
Pascale VERHNES



Le Maire,  
Daniel BELLEGARDE

D. ANCEY

Le Maire

*Certifie le caractère exécutoire de cet acte compte tenu de la transmission en Préfecture et sa publication  
Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal  
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication*

**DEL 2023**